

# SMEA DE LA BASSE-LIMAGNE



REUNION DU BUREAU SYNDICAL

DU 25 MAI 2023

COMPTE-RENDU



Présents et excusés : Voir liste jointe.

**Nombre de membres du Bureau : 15**

**Quorum : 8**

**Nombre de présents : 13**

Participaient à la réunion :

- Mme TOURGON, Responsable administrative SBL,
- M. MIALON, Responsable technique du SBL.

### **Introduction du Président :**

Monsieur le Président remercie les membres présents.

Monsieur le Président passe ensuite à l'ordre du jour.

## **1. Approbation du compte rendu du bureau du 17 novembre 2022**

### **Observations :**

Aucune observation.

**VOTE :**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **2. TRAVAUX LEMPDES – VALIDATION DU PROJET – LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

Dans le cadre des travaux d'assainissement devant être réalisés sur la commune de LEMDPES (Impasse d'Anzelle), il est nécessaire de lancer une consultation travaux avec l'accord cadre SBL-SIAREC en groupement avec le SIAREC.

Le coordonnateur du marché subséquent sera le SIAREC.

Le montant du projet d'alimentation en eau potable s'élève à 30 000 € HT.

Il est proposé au Bureau :

- *D'approuver les travaux de l'impasse d'Anzelle – Commune de Lempdes ;*
- *D'autoriser le lancement de la consultation à l'aide de l'accord cadre travaux SBL-SIAREC ;*
- *De nommer le SIAREC comme coordonnateur du marché subséquent ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché selon l'avis de la CAO*

### Observations :

**Mme QUINTON** : pour ces nouveaux chantiers, a-t-on les financements prévus dans le budget ?

**Monsieur le Président** : on suit bien les finances et les dépenses, et on avait gardé un peu de mou dans le budget pour des dépenses imprévues, mais les mois passants on a de moins en moins de marge de manœuvre.

**Mme QUINTON** : attention à ne pas trop répondre à des demandes venant après, car les communes se disent que c'est possible de faire passer des travaux en dehors des programmes et on risque de perdre des subventions.

**M. MIALON** : on ne perd pas de subventions car on a un programme qui nous permet de récupérer les 200 000 € du CD, en dehors des travaux imprévus.

**M. LEVI-ALVARES** : l'effet covid sur les entreprises s'estompent.

**Monsieur le Président** : oui, on le voit sur les dernières réponses aux appels d'offre. On a reçu un courrier de PAM nous disant qu'ils vont baisser leurs tarifs.

### VOTE :

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## 3. DUP ARGNAT

Pour faire suite à l'enquête publique de l'été 2022 et conformément à la demande du commissaire enquêteur, le SIAEP de la Basse Limagne a procédé à la rédaction d'un nouvel état parcellaire sur les parcelles concernées par la non-distribution des courriers en recommandés lors de l'enquête parcellaire 2022.

Une enquête publique parcellaire complémentaire est organisée du 8 au 23 Juin 2023.

*A l'époque, lors du lancement de l'enquête publique, environ 140 courriers ont été distribués et environ 30 sont revenus non distribués. Donc on a renvoyé les courriers pour l'enquête publique complémentaire, et nous avons eu 6 retours.*

*Suite à cette enquête complémentaire, on devrait avoir l'arrêté de DUP.*

*On a déjà des ventes en cours dans les périmètres de protection, avec l'accord des propriétaires sur les tarifs déterminés par le SBL.*

### Observations :

Aucune observation.

## 4. INFORMATIONS SEMERAP

Renégociation Contrat Affermage : le point et les dates importantes  
Bilan financier et situation de la SPL.

### Observations :

**Monsieur RUET** est chargé de renégocier le contrat de la SEMERAP.

**Monsieur le Président** donne des informations sur le bilan 2022 :

Le résultat au 31/12/22 : 16 926 915 €, soit un surplus de 791 924 €. Dans ce montant, il y a les sommes versées par les collectivités.

Dans les charges, on a fait une économie de 1 051 953 € dont le gros effort concerne les charges de personnel (suppression de la prime pour 2<sup>ème</sup> semestre 2022 et 14 salariés partis avant le 31/12/22)

**M. RUET** : la théorie de l'imprévision a été justifiée par le fait que les charges allaient augmenter, et en bilan on voit que les charges ont diminué. Donc cela n'a pas de sens.

**Monsieur le Président** : Dans les prévisions, le résultat d'exploitation devait être négatif de 800 000 €. Et finalement, on finit à l'équilibre pour l'année 2022. Et il y a aussi tous les résultats exceptionnels, liés à la fin du litige avec Sioule et Morge et un litige avec l'assurance concernant le chauffage des locaux (gain 200 000 €).

Mais il y a un bémol : le résultat est satisfaisant pour 2022, mais on verra vraiment le résultat fin 2023, car on n'aura pas les sommes versées par les syndicats. Il faut que les mesures prises par la Semerap sur les tarifs soient efficaces. Les personnels partis n'ont pas été remplacés mais il va manquer des heures faites pour BL. Il manque maintenant du personnel. Il faudra peut-être embaucher en 2023.

**M. BEAL** : est-ce que les chiffres ne concernent que l'eau ? Non. Il a été dit que c'était la partie assainissement qui plombait les comptes ?

**Monsieur le Président** : les grilles de salaires doivent être revues car l'augmentation de la grille n'est pas conforme à la réalité. On a baissé les gammes des voitures de fonction. On a diminué également le coût d'aménagement des véhicules. Et tout cela doit être surveillé pour éviter les dérives et maintenir le cap.

Le SBL a fait un courrier début mars pour demander qu'on mette à l'ordre du jour le renouvellement du mandat du directeur général. Le président a refusé que le point soit inscrit. Que fait-on ? Avec les chiffres annoncés, il a été encensé par le commissaire aux comptes.

**M. DUMAS** : il a été demandé à la directrice adjointe qu'elle fasse un bilan du suivi concernant les véhicules. Il a aussi été précisé que le gel de la prime était maintenu sur 2023 (prime convertie en prime Macron, donc sans charges).

**M. LEVI-ALVARES** : la Semerap a fait une économie de 886 000 € dont une grande partie est liée au gel de la prime, pour quel montant ? Environ 400 000 €, donc sur le départ des personnels pour environ 400 000 €.

A-t-on fait la simulation pour 2023 ?

**Monsieur le Président** : l'indicateur est suivi mois par mois. Actuellement, il y a une baisse importante par rapport à l'an dernier où à cette période l'effectif était à plein.

**M. RUET** : comme beaucoup des sommes sont des produits exceptionnels, qui ne seront pas là cette année, on devrait de nouveau être en négatif à la fin de l'année.

**Monsieur le Président** : l'année 2022 est positive donc l'entreprise n'est plus sous surveillance, donc cela lui laisse de nouveau 2 ans de répit. Certains commencent à prévenir que si la société est en déficit cette année, ce sera à cause de la baisse de la vente d'eau.

**M. DUMAS** : le conseil d'administration s'est donné rdv en juin 2024 pour faire un bilan de l'état de la société.

**M. CARMIER** : les syndicats sont sur quelle ligne ?

**Monsieur le Président** : les délégués syndicaux ne comprennent pas. Les salariés ont le sentiment d'avoir fait un effort important dans une période financièrement difficile. Il a été demandé aux élus de faire un effort et ils ont refusé, ce qui n'est pas compris.

Si on avait accepté de diminuer la somme allouée aux jetons de présence de 10 % cela aurait été faisable.

**M. LEVI-ALVARES** : il faut faire attention aux mots employés : « tout travail mérite salaire » : non, le travail d'un élu ne mérite pas de rétribution, mais on parle d'indemnité car l'élu qui s'engage perd du salaire et a des frais.

**Monsieur le Président** : Pour installer la géolocalisation sur les véhicules, il faut présenter des devis aux organismes sociaux, et leur expliquer le but recherché... Le logiciel a été installé sans passer par ces étapes et le directeur a pris la responsabilité lui seul d'acheter ce logiciel (sans CAO...). Les représentants du personnel ont pris un avocat.

**Monsieur RUET** fait le point sur l'avancement des négociations avec Semerap concernant l'avenant au contrat d'affermage. Le compte-rendu de la dernière réunion est envoyé aux membres du Bureau. Les explications fournies par M. RUET sont issues du compte-rendu.

## 5. INFORMATIONS CONTRAT TERRITORIAL

Point d'avancement du contrat : le SBL a déposé le contrat à l'Agence de l'eau. Ils viennent de répondre qu'ils n'étudieront pas le dossier car il n'est pas complet. Ils maintiennent la subvention pour l'animatrice. Ils demandent à ce que les éléments complémentaires concernant le volet agricole soient envoyés avant la fin de l'année.

Situation du contrat de Clémentine Seyve : Elle a décidé de ne pas renouveler son contrat au 31/05/2023 car elle n'a plus de travail à faire d'ici mars 2024.

### Observations :

Aucune observation.

## 6. Questions diverses

Réunion CAM : discussion sur la possibilité de demander une dérogation concernant le niveau d'étiage de l'Allier. La CAM a retrouvé des chiffres jusque 2005. La rencontre avec la DDT a lieu mardi, avec aussi l'ARS, et le Syndicat de Basse-Limagne a invité 2 autres syndicats (Rive Gauche de la Dore et Plaine de Riom).

L'enjeu : aujourd'hui le barrage de Naussac est à 42 %. L'an dernier on a utilisé 37 % pour maintenir l'étiage. Il y a 14 % non utilisable dans le barrage. Si on maintien l'étiage au niveau où il est, on ne pourra pas alimenter en période de sécheresse.

On va aussi discuter du FSL (tarification sociale), et des tarifs de l'eau en général. Il y a aussi une demande pour discuter des interconnexions possibles avec la CAM et le SME d'Issoire. L'intérêt est aussi de pouvoir travailler ensemble.

**M. CARMIER** : sur les 21 communes, 10 sont en régie directe, les autres sont alimentées par les syndicats, dont le SME.

Normalement, on aurait déjà dû tirer dans Naussac. L'année 2022 devrait être notre quotidien en 2035.

**Mme QUINTON** : Est-il prévu une inauguration de la fresque du château d'eau de Gerzat ?

**Monsieur le Président** : on a prévu de faire une visite des installations au mois d'octobre 2023, et faire l'inauguration à Gerzat en même temps.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h30.**

Procès-verbal adopté lors de la réunion du bureau syndical du 07/09/2023 .

**VOTE :**

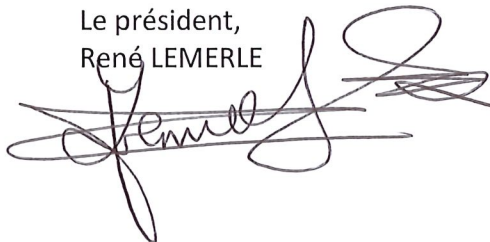
**POUR :**

**CONTRE :**

**ABSTENTIONS :**

A JOZE, le 07/09/2023 .

Le président,  
René LEMERLE



Le secrétaire de séance,

